



CCAS DE RIS-ORANGIS

RAPPORT ANNUEL 2024 SUR LA SITUATION DE LA COLLECTIVITE EN MATIERE D'EGALITE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES

Adopté lors de la séance du Conseil d'administration
Du lundi 10 février 2025

I - Analyse de la situation comparée des femmes et des hommes agents de la collectivité

La politique de ressources humaines mise en place à Ris-Orangis vise à promouvoir l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, tout en mettant en place des actions concrètes pour réduire les inégalités existantes. Ces efforts s'inscrivent pleinement dans les engagements du programme municipal.

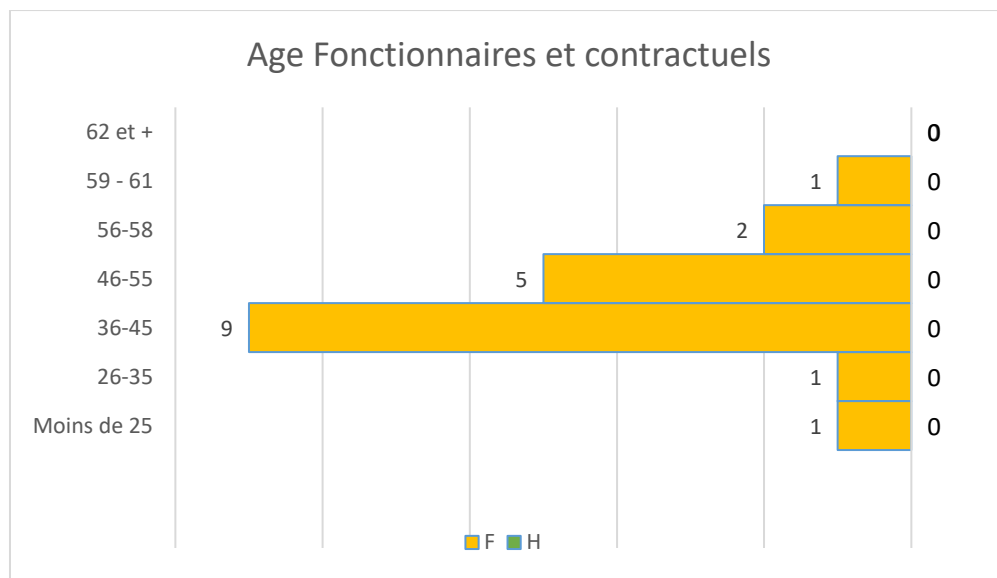
Tous les aspects de la gestion des ressources humaines sont concernés : l'accès à l'emploi public, l'évolution des carrières et la lutte contre les stéréotypes sexistes. L'analyse des indicateurs de ressources humaines permet d'évaluer objectivement la situation et d'identifier les axes d'amélioration. Bien que le cadre statutaire de la fonction publique garantisse l'égalité salariale et de traitement, certaines pratiques sociétales et règles internes peuvent créer des disparités, contre lesquelles la collectivité entend agir.

Face à ces constats, la municipalité de Ris-Orangis met en place des mesures pour encourager la mixité dans tous les secteurs et réduire les inégalités de carrière. L'enjeu est de déconstruire les stéréotypes, favoriser l'égalité des chances et garantir un environnement de travail équitable pour tous.

Concernant le CCAS, la Municipalité a du mal à recruter des agents masculins (pas ou peu de candidatures sur les postes du CCAS). Aujourd'hui, 100% des agents sont des femmes au sein du service.

STRUCTURE DES EFFECTIFS ET DES EMPLOIS

La pyramide des âges



Facteurs historiques et structurels

Nous notons la prédominance féminine dû à la nature des postes majoritairement occupés par des femmes (administratifs, médico-sociaux).

Segmentation des métiers

Les hommes se retrouvent principalement dans des filières techniques ou de terrain, souvent perçues comme plus masculines. Ces filières ne sont pas représentées au CCAS.

Les recrutements

L'ensemble des process de gestion des emplois, notamment en termes de recrutement et de mobilité, est fondé sur des critères non discriminants. Dans la mesure du possible, il veille à lutter contre les stéréotypes et à favoriser la mixité des métiers et des équipes en fonction des emplois et des niveaux de responsabilité :

- Les avis et le contenu des annonces de recrutement, les intitulés des fiches de postes, s'adressent ainsi indistinctement aux hommes et aux femmes.
- Les profils de poste sont déterminés de façon objective au regard des compétences nécessaires pour exercer les missions et de celles dont disposent les candidats, même si des caractéristiques liées à la nature des métiers peuvent parfois sous-tendre un caractère plutôt « masculin » ou « féminin ».

La formation

D'une manière générale, la mixité est favorisée lors de la constitution des groupes d'agents dans le cadre de formations organisées en interne. Force est de constater que les clichés sont très nombreux, et ce, dès la petite enfance. C'est à ce moment-là que les enfants apprennent quel est le répertoire qu'il leur faut utiliser pour être reconnu comme garçon ou comme fille.

En 2025, un plan de formation sera proposé à 45 agents des services à la population afin de les sensibiliser sur l'impact des stéréotypes de genre dans leur pratique professionnelle.

L'objectif de ce temps de formation est d'outiller les professionnels, à la fois sur le plan des savoirs et sur le plan des pratiques, qu'elles/ils soient en mesure d'identifier les problématiques liées au genre et à l'égalité dans leur périmètre d'action, ainsi que de développer leur capacité d'agir au regard de l'égalité dans l'éducation.

L'avancement de grade et la promotion interne

L'avancement de grade constitue une possibilité d'évolution de carrière à l'intérieur d'un même cadre d'emploi. L'avancement de grade est donc lié à des conditions à remplir par le fonctionnaire (ancienneté, période de services effectifs, appartenance à un échelon, réussite à un examen pour certains avancements) et des conditions particulières à la collectivité.

La promotion interne permet de changer de cadre d'emplois, voire de catégorie. Les conditions fixées par chaque statut particulier pour l'inscription sur une liste d'aptitude au titre de la promotion interne s'apprécient au 1^{er} janvier de l'année au cours de laquelle est établie la liste. Les conditions à remplir (la qualité de fonctionnaire territorial, justifier d'une certaine période de services effectifs et d'appartenance à un échelon, la réussite à un examen professionnel dans certains statuts particuliers, la formation de professionnalisation et des quotas) et des conditions particulières à la collectivité.

La valeur professionnelle et les acquis de l'expérience professionnelle des agents seront mis en exergue par l'avis donné par les chefs de service et la Direction Générale (Réf décret sur l'évaluation).

Les conditions d'avancement et de promotion ne sont pas remplies en 2024. Aucun agent du CCAS a bénéficié de ces dispositions.

La rémunération

Ce que dit le droit sur l'interdiction de discrimination dans la rémunération et le déroulement de la carrière :

« *Aucune discrimination directe ou indirecte ne peut être faite entre les fonctionnaires en raison de leur sexe* ». Diverses dispositions du Code du travail prévoient que tout employeur est tenu d'assurer, pour un même travail ou un travail de valeur égale, l'égalité de rémunération entre les femmes et les hommes. Ce principe interdit toute discrimination de salaire fondée sur le sexe. Tous les employeurs et tous les salariés sont concernés, qu'ils relèvent ou non du Code du travail. Les salariés du secteur public sont donc également visés (article L131-2 du Code général de la fonction publique).

La rémunération brute moyenne mensuelle en équivalent temps plein est de 2 896,56 €. La part du régime indemnitaire sur les rémunérations annuelles brutes pour l'ensemble des agentes permanentes du CCAS est de 17,64 %.

II - Politiques conduites par la commune en matière d'Egalité Femme-Homme

Malgré des avancées législatives régulières, et une profonde évolution au cours des dernières décennies, la situation des femmes fait encore l'objet de disparités dans de nombreux domaines. Consciente de cet état de fait et de la nécessité de poursuivre le travail engagé, la municipalité de Ris-Orangis a investi, depuis plusieurs années déjà, le champ de l'égalité hommes-femmes.

C'est pourquoi, à l'instar du précédent mandat, une Conseillère municipale est déléguée à cette thématique, par nature transversale et qui se décline au sein des différents services municipaux.

Au titre des actions en faveur de l'égalité femmes-hommes, peuvent notamment être citées les actions telles que décrites ci-dessous.

- Chaque année, depuis plus de 20 ans, la commune célèbre, **le 8 mars, la « Journée internationale des droits des femmes »**. Ces projets sont financés dans le cadre de la Politique de la Ville.

En 2024, les services municipaux et les partenaires locaux ont construit ou co-construit un programme d'actions s'adressant à différents publics :

- **Une action à destination des jeunes « Toile de respect : Créons et discutons »** - Par l'Atelier Santé Ville et le Service Jeunesse en partenariat avec CDPS et Marie-Léopatre Elisabeth-Colombel.
 - **Ciné-Débat pour mieux comprendre l'égalité à travers le cinéma aux élèves de CM2** - Par le service Scolaire-Education et Les Cinoches de Grand Paris Sud
 - **Vernissage des expositions « Les Femmes qui m'inspirent » et « Les femmes célèbre qui ont marqué l'histoire »** - Par le CCAS et Coordinatrice des Politique Jeunesse avec le PIJ/PAJ, les jeunes volontaires en Service Civique, le Service Education, le Service Animation et le Conseil Municipal des Enfants et l'association Génération Femmes Rissoises.
 - **CinéVREgalité : une exploration virtuelle** - Par la Médiathèque Elsa Triolet et l'agglomération Grand Paris Sud.
 - **Regard croisé sur « La monoparentalité »** - Par le Service Education et l'Association « Collective Mères Isolées ».
- La commune a ouvert en 2015, un **Point d'Accès au Droit (PAD)** labellisé par le Conseil Départemental d'Accès au Droit (CDAD). Il accueille des permanences juridiques assurées par des professionnels. De nombreuses femmes (59 % de femmes accueillies en 2023) y trouvent ainsi des informations dans les domaines suivants : femmes victimes de violences conjugales, droit des personnes et des familles, droit des étrangers, droit au

logement, droit des victimes, droit de la défense, médiation familiale, conciliateur de justice, consultation notariale. Au besoin, elles sont orientées vers d'autres structures adaptées à leur situation.

- A travers son Service municipal **Ris Emploi**, la ville propose un accompagnement individualisé à l'insertion professionnelle (70% de femmes accompagnées). Elle a mis en place des ateliers de recherche d'emploi, mixtes, dans lesquels les femmes sont majoritaires à 75%, ainsi que des ateliers de coaching favorisant la confiance et l'estime de soi.
Des partenariats avec des structures diversifiées sont développés pour favoriser l'accès à la formation, l'accès à des emplois non traditionnellement féminins et à des emplois peu qualifiés, pour répondre aux catégories de population de bas niveau de qualification.
- Elle a organisé un réseau local, la **coordination linguistique**, piloté par le service Ris Emploi fédérant les organismes et services municipaux intervenant dans l'apprentissage de la langue française, la lutte contre l'illettrisme et l'analphabétisme. Les apprenants des ateliers sociolinguistiques et des formations à visée professionnelle sont majoritairement des femmes (85%) issues des quartiers prioritaires. La coordination linguistique génère ainsi une professionnalisation des intervenants (90% de femmes) et une meilleure accessibilité pour le public.

Les formations linguistiques permettent aux femmes d'origine étrangère, de bénéficier de l'apprentissage du Français pour favoriser leur intégration et leur insertion professionnelle et ainsi prendre leur place dans la vie économique et citoyenne.

Des ateliers à destination des femmes dans le cadre de la journée du bien-être ont été organisés en 2023, animés par une sophrologue, une conseillère en image et une nutritionniste. Une intervention destinée aux femmes sur la contraception a été proposée en lien avec les ateliers santé Ville.

Le **service Développement Economique** Le **service Développement Économique** accompagne et favorise la création d'entreprise grâce à un suivi individualisé des porteurs de projets. Depuis sa création en 2018, le service a pour objectif de mettre en relation entrepreneurs, créateurs et artisans pour encourager le développement de leurs activités. Une attention particulière est portée sur la sensibilisation des porteurs de projets aux freins et aux stéréotypes afin que toute personne désireuse de se lancer puisse concrétiser son ambition entrepreneuriale.

Des actions adaptées et variées

1. Les « Cafés de l'entrepreneuriat »

Ces ateliers réguliers abordent plusieurs thématiques clés :

- Lever les freins à la création d'entreprise,
- Valoriser l'entrepreneuriat
- Aide et accompagnement à la gestion ou reprise d'entreprise.

À ce jour, **60 % des participantes sont des femmes** en reconversion professionnelle, à la recherche de sens et de nouveaux objectifs de vie. La majorité d'entre elles souhaitent adopter le statut de micro-entreprise. Un suivi personnalisé des projets est assuré pour maximiser leurs chances de réussite.

2. Sensibilisation dans les Quartiers Prioritaires de la Ville (QPV)

En partenariat avec des structures locales, le service accompagne les porteurs de projets des QPV en proposant une offre adaptée. L'objectif est de favoriser l'insertion socio-professionnelle tout en encourageant l'entrepreneuriat.

Un engagement en faveur de l'égalité femmes-hommes

Chaque année, une **journée dédiée à l'entrepreneuriat au féminin** est organisée autour de la **Journée internationale des droits des femmes**. En 2024, cet engagement se poursuit avec une journée riche en temps forts :

- **Témoignages d'entrepreneurs et d'entrepreneuses,**
- **Ateliers sur l'équilibre entre vie privée et vie professionnelle,**
- **Présentation des solutions de financement,** notamment pour les micro-entreprises situées en QPV.

En partenariat avec **Grand Paris Sud** et **France Travail**, une action intitulée « **1 café pour créer** » a été proposée. Cette initiative vise à présenter les différents aides et dispositifs dédiés aux porteurs et porteuses de projet entrepreneurial.

- La ville **soutient les associations** œuvrant dans le domaine de l'égalité hommes-femmes par l'attribution de subventions (Génération Femmes Rissoises, CIDFF, etc...).
- Elle veille, dans les procédures **d'attribution des places en crèche**, à accorder des places à des familles dont la mère est à la recherche d'un emploi ou souhaite disposer de temps pour elle.
- Dans **les accueils de loisirs, les crèches et les ludothèques**, les enfants ont la possibilité d'accéder librement aux jouets, aux jeux et aux livres sans stéréotype de genre et de naviguer selon leurs envies. Cet aménagement et l'organisation des espaces non réservés à un genre ont favorisé une éducation inclusive visant le droit à l'égalité des choix. Les filles et les garçons peuvent prétendre aux mêmes outils éducatifs face aux activités étiquetées " fille ou garçon " pour leur permettre d'être eux-mêmes. Cette pédagogie de la liberté permet par exemple à un garçon de jouer avec une poupée ou une fille de jouer au bricoleur. Aussi, la diversité des supports ludiques et des activités pour le choix des enfants a toute son importance.

La circulation des enfants facilite la mixité filles-garçons. Ces interactions, cette possibilité de perméabilité, de similitudes humaines, c'est un moyen de favoriser les échanges et aussi de lutter contre les inégalités futures. Il faut que les enfants aient accès au libre arbitre. Il n'existe pas de hiérarchie dans le jeu. Les enfants ont la possibilité d'accéder à toutes les propositions et d'ailleurs toutes les propositions sont d'égale valeur. Ainsi, tous les jouets sont mélangés et seules la curiosité et l'imagination sont envisageables dans ces lieux. Par ailleurs, le détail ne se limite pas à l'aménagement. La couleur des murs et les dessins affichés ont été également réfléchis pour ne pas influencer ou formater les esprits des enfants. Il ne s'agit pas non plus de favoriser l'un au détriment de l'autre. La neutralité est privilégiée dans la décoration des espaces de loisirs.

- Au regard du constat de l'exclusion des jeunes filles des nombreuses **structures d'animation en direction des jeunes**, la commune a récemment réorienté les axes d'intervention de son Service municipal Jeunesse afin que celles-ci deviennent un « cœur de cible ». Il s'agit également de lutter contre cette fracture qui se creuse et cette fatalité de l'adolescence : la séparation des genres. Les filles désertaient les structures réservées à la jeunesse. Il a fallu élaborer des stratégies afin de fédérer ces publics. Proposer une mixité au sein des équipes, programmer des projets ambitieux, garantir un accueil plus neutre, organiser un aménagement partagé avec des sensibilités différentes, prévoir des décors... autant de pistes qui ont été nécessaires pour inciter tous les publics à franchir le seuil de la porte. Cette volonté de féminiser cet établissement n'avait pas pour objectif d'exclure une frange de la population pour une autre mais de rééquilibrer le lieu. La société patriarcale ne peut pas prospérer davantage dans une structure. Les filles n'ont pas à se masculiniser ou à adhérer à la culture urbaine pour être les bienvenues. Tout le monde vient avec son histoire et le service a pour mission de faire tomber les digues. Aujourd'hui, de nombreuses jeunes filles fréquentent davantage le Service

municipal Jeunesse et participent plus aisément aux activités mixtes proposées.

- **Le Pôle Accompagnement Jeunesse** organise des chantiers jeunes chaque année dont les objectifs, outre de favoriser l'expression de la citoyenneté et de promouvoir l'éducation à l'intérêt général, sont d'agir en faveur de l'égalité homme-femme, lutter contre le sexisme et les stéréotypes, sensibiliser les jeunes et les aider à décoder les remarques et les comportements sexistes et à participer à une culture de respect et de l'égalité ainsi que d'augmenter l'attrait pour les filles sur les métiers stéréotypés (espace vert, peinture, propreté de la voirie...). Lors de la sélection des jeunes, la commune porte ainsi une attention particulière sur la mixité fille/garçon. En 2024, 8 chantiers jeunes ont été organisés avec 42 jeunes dont 21 filles.

- **PIJ/PAJ : Réalisation de courts-métrages thématiques.**

En 2024, nous avons réalisé le court-métrage « ORIENTATION », en partenariat avec l'association Latitude 91, portant sur le thème de l'égalité entre les filles et les garçons. Ce projet vise à sensibiliser les jeunes générations à l'importance de l'égalité des genres, en déconstruisant les stéréotypes et en encourageant le respect mutuel.

En impliquant directement les jeunes dans la création du film, nous leur avons permis de développer des compétences en communication, collaboration et pensée critique, tout en leur offrant une plateforme pour exprimer leurs idées. Ce court-métrage, réalisé par des jeunes pour des jeunes, a un impact particulier, car il touche un public qui partage les mêmes préoccupations, contribuant ainsi à ouvrir un dialogue sur un sujet essentiel pour une société plus inclusive et égalitaire.

Ce court métrage a été présenté à l'occasion de la Journée internationale des droits des femmes.

Les services travaillant auprès des publics du secteur « Enfance et Jeunesse » sont invités à participer aux événements et aux projets en faveur de l'égalité femme-Homme, favorisant ainsi une approche transversale du sujet par les services municipaux.

De plus, des formations sur le thème de l'égalité sont proposées aux agents municipaux travaillant auprès du jeune public et dès le plus jeune âge avec pour objectifs de :

- Instaurer une culture de l'égalité
- Installer un cadre protecteur sans comportements et/ou violences sexistes, sans préjugés et stéréotypes
- Interagir auprès des familles pour introduire ce principe fondamental
- Rédiger des projets éducatifs et pédagogiques en introduisant la mixité
- Valoriser la mixité dans les activités et les espaces

Le **Service municipal Logement** est sensibilisé aux situations de décohabitation liées aux séparations, aux violences intrafamiliales, à la polygamie, et soutient l'attribution de logements sociaux pour ces femmes dans le cadre de son contingent municipal.

- Afin de favoriser l'égalité femmes-hommes à tous les âges, le **service Atelier Santé Ville** propose aux jeunes des sensibilisations sur la santé sexuelle : libre choix des contraceptions, consentement et rapport à l'autre.

Elles sont proposées sous forme d'ateliers, d'échanges et de temps de réflexion créative au sein de services municipaux comme le PIJ et le service Jeunesse, cela grâce aux partenariats développés avec des structures et professionnels de santé diversifiés, s'appuyant sur des outils pédagogiques tels que le « violentomètre » ou le « michetomètre ».

Concernant le sport comme vecteur d'intégration des femmes dans le sport, la ville affiche son engagement par la signature de sa convention pluriannuelle avec l'association « Sport dans la Ville ».

Parmi les actions fortes portées conjointement, et au-delà de la construction du city stade qui permet la tenue d'actions sportives dirigées et encadrées par des animateurs diplômés, sont portées des actions hebdomadaires qui visent plus particulièrement à accompagner les jeunes filles des Quartiers Politique de la Ville en les inscrivant aux activités mixtes proposées, mais également par des actions plus ciblées et exclusivement réservées aux jeunes filles (ex : pratique de la boxe) dans le cadre du projet « La réussite au féminin ».

Ce programme transversal à l'ensemble des programmes de l'association propose également des sorties culturelles, « découvertes », des visites d'entreprises ou des ateliers de formation, en lien avec le service jeunesse, afin d'offrir les mêmes chances de réussite qu'aux garçons et favoriser leur développement et possibilité d'insertion sociale et professionnelle.

Les objectifs partagés par la Ville et l'Association dans ce cadre sont :

- Encourager la pratique sportive des jeunes filles,
- Favoriser l'émancipation,
- Favoriser l'ambition et l'insertion professionnelle,
- Promouvoir la mixité et l'égalité des genres.

L'association Union Sportive de Ris-Orangis – USRO- comptant plus 4000 licenciés avec une part d'adhérentes féminines à hauteur environ de 45%, promeut au quotidien le sport en direction du public féminin en accompagnant les sections.

- Enfin, depuis 2008, la commune œuvre en faveur de la **lutte contre les violences faites aux femmes**. Comme chaque année, à l'occasion du 25 novembre, Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes, le CCAS favorise la mise en œuvre d'une série d'actions concrètes et diversifiées pour répondre à cette problématique majeure. Ces actions s'articulent autour de plusieurs axes : information, sensibilisation, formation des professionnels et collaboration avec les associations locales.

C'est aussi l'occasion de réaffirmer que la lutte contre les violences faites aux femmes reste une priorité et qu'il faut #NeRienLaisserPasser face aux agresseurs.

Cette année, le CCAS bénéficie d'un financement dans le cadre de la Politique de la Ville. Celui-ci a permis la réalisation des actions suivantes :

- **L'action à destination des jeunes de 16 à 25 ans « POV journée no violence – par le CCAS, le service jeunesse, le PIJ/PAJ en partenariat avec l'association Femmes Solidarité 91, Marie-Léopatre ELISABETH COLOMBEL- Psychopraticienne, art-thérapeute & Grace APLOGAN créatrice du jeu « Maux de couple » et Sylvie DESMAZEAU, Coach professionnelle certifié & neuro-praticienne, l'ASV et le PADM.**
 - Art-thérapie associé au jeu maux de couples « Couple en ARTmony »,
 - Quizz en équipe – « Violences ! 15 questions pour comprendre »
 - Ciné-débat avec le PIJ/PAJ et les intervenantes de l'Association Femmes Solidarité 91- « Viens taper la discut' ».
 - Atelier sur l'estime de soi – « Solidité et confiance : prévenir et réagir face à la violence »
 - Jeu « Le Giraffomètre »
 - Stand de l'Association Femmes Solidarités 91 « Informe toi »
 - Stand d'information sur Accès aux Droits et la santé sexuelle animé par le Centre Communal Action Sociale (CCAS), le Point D'Accès aux Droits et à la Médiation (PADM) et l'Atelier Santé Ville (ASV).
 - Création d'une vidéo « Tik/tok » et diffusion sur les réseaux sociaux de la ville « POV quand tu participes à une journée action « NO VIOLENCES »

- **La campagne de communication et de sensibilisation d'envergure**

Les outils de communication participent à la prévention des violences par une information et une sensibilisation du grand public. Ainsi, l'objet de la campagne de communication municipale est de sensibiliser les Rissois à ce sujet, de libérer la parole et de rappeler le numéro national d'urgence « Arrêtons les violences 3919 ». Celle-ci se décline via :

- La campagne d'affichage sur le mobilier urbain.
 - La distribution de pochettes de pain avec numéros d'urgence à 2 boulangeries de la ville partenaires.
 - Les cartes rigides avec les principaux numéros d'urgence.
 - Un sweat porté par les professionnels lors des actions avec le logo de la Ville et le message « Ensemble engagés contre les violences faites aux femmes ».
- **Une action de formation-sensibilisation à destination des agents « Pour un féminisme chantant »**

Telles sont les actions existantes en faveur de l'égalité femmes-hommes, les filles-garçons et la lutte contre les violences faites aux femmes, l'orientation de la Municipalité étant de poursuivre et/ou consolider ces thématiques.